ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

CONSEIL EXECUTIF

CE/85/4 b)
Madrid, mars 2009
Original : anglais

Quatre-vingt-cinquième session
Bamako (Mali), 7 et 8 mai 2009
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2009

b) Rapport du Comité du programme

Note du Secrétaire général

Le présent document contient la section du rapport de la trente-sixième réunion du Comité du programme (24 et 25 février 2009) concernant les points spécifiques qui se réfèrent au programme de travail 2008-2009.

PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2008-2009

b) Rapport du Comité du programme

1. Le Comité du programme a tenu sa trente-sixième réunion au siège de l'Organisation les 24 et 25 février 2009. Cette réunion était présidée par Datuk Victor Wee (Malaisie).

Mise en œuvre et évaluation du Programme général de travail pour la période 2008-2009

2. Après avoir examiné les documents PC/36/4(a), PC/36/4(b) et PC/36/4(b) Add.1, le Comité a pris note avec satisfaction du grand nombre d'activités entreprises par le Secrétariat au cours du deuxième semestre 2008 et il s'est félicité des progrès accomplis et des résultats obtenus jusqu'à présent.

3. S'agissant du processus d'évaluation des manifestations techniques de l'Organisation, le Comité a félicité le Secrétariat pour l'élaboration des principes directeurs relatifs à la planification, à l'organisation et à la tenue des manifestations techniques de l'OMT, qui lui avait été demandée lors de la dernière réunion du Comité du programme ; cela va permettre d'améliorer la qualité de ces manifestations, de faire en sorte qu'elles produisent de meilleurs résultats pratiques et de parvenir à un plus haut degré d'excellence. Le Comité a vivement recommandé à la DPC de s'assurer que toutes les manifestations sont dûment évaluées et que les résultats des évaluations sont largement diffusés.

4. Le Comité a étudié les résultats de l'évaluation des manifestations techniques de 2008. Bien qu'il se soit félicité que ces résultats aient été globalement positifs, il a considéré qu'il était encore possible de les améliorer. Les membres du Comité ont reconnu que l'application rigoureuse des principes directeurs susmentionnés avait fortement contribué à la réussite de cette évaluation et ils ont souligné l'importance de la distribution de ces principes directeurs aux orateurs et aux animateurs.

5. Le Comité a également accueilli avec satisfaction les résultats positifs de l'évaluation des missions techniques effectuées en 2008. Là aussi, il a constaté que des améliorations étaient possibles pour parvenir à un plus haut degré d'excellence. Afin d'obtenir des États membres un taux de réponse plus élevé aux questionnaires d'évaluation, il a recommandé que les pays soient informés du fait que l'OMT pourrait difficilement mener de nouvelles missions sans recevoir des remontées d'information lui permettant de déterminer si la mission précédente a répondu aux attentes.

6. Le Comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts d'évaluation de toutes les activités de l'OMT, y compris, également, l'évaluation globale par rapport aux indicateurs inclus dans le Programme de travail 2008-2009 (document A/17/7 Rev.).

7. Le Comité du programme a examiné conjointement avec le Comité du budget et des finances les ajustements qu'il conviendrait éventuellement d'apporter au budget 2009 en réaction au ralentissement économique. Une partie des mesures à prendre en la matière sera élaborée par le Comité de relance du tourisme, dont les activités et le calendrier de travail ont été présentés par le Sous-Secrétaire général au Comité du programme. De plus, le Comité a approuvé la gestion prudente des dépenses pour 2009 telle qu'expliquée par le Secrétaire général adjoint (Secrétaire général par intérim depuis le 1er mars), qui permet de réaffecter certaines sommes à des activités rendues nécessaires par des circonstances imprévues liées à la crise économique ou à d'autres problèmes.

8. Le Comité a en outre souligné la nécessité de continuer à rechercher d'autres donateurs financiers par l'intermédiaire, notamment, du PNUD, de la Banque mondiale et du FMI, et peut-être aussi grâce à la collaboration des Membres affiliés de l'Organisation.